



Edition n°159/janvier-mai 2018

SOMMAIRE

LE MOT DE LA SYNDIQUE	2
L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 29 MAI 2018	3
ORDRE DU JOUR	3
COMMENTAIRES SUR L'ORDRE DU JOUR	3
LES PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAL	7
LES PROJETS EN COURS	7
INFORMATIONS GENERALES	8
COMMENT VOTER ? - RAPPEL DE LA PROCEDURE EN MATIERE DE VOTE ANTICIPE	8
COMPORTEMENT DES CHIENS ET DE LEURS PROPRIETAIRES - RAPPEL DES REGLES A RESPECTER.....	9
INFORMATION SUR LES DECHETS	10
UTILISATION DE DRONES ET MODELES REDUITS	12
MONDIAL 2018 – ORGANISATION DE MANIFESTATIONS TEMPORAIRES	13
NOUVELLES CARTES NATIONALES 1 :25 000 POUR LA REGION DE BERNE-FRIBOURG	13
COMMENT SE DEPLACER DURANT L'INTERRUPTION LAUSANNE-PUIDOUX-CHEXBRES ?	14
PROJET DE LA RESIDENCE ST-MARTIN, COTTENS.....	15
LA VIE DE LA COMMUNE	17
FERMETURE ET VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE	17
POUR DES RELATIONS DE VOISINAGES PAISIBLES.	17
LIMITATION DE LA CIRCULATION EN FORET	18
INFORMATIONS AUX TIREURS ASTREINTS AUX TIRS OBLIGATOIRES.....	18
FELICITATIONS A MME JOËLLE NICOLET PICCAND !.....	19
NOS JUBILAIRES.....	19
FETE NATIONALE 2018	20
JOURNEE «COUP DE BALAI»	21
LES NOUVEAUX HABITANTS	21
LES PETITES ANNONCES	22
AES, INSCRIPTION POUR LA RENTREE 2018-2019	22
OUVERTURE DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE LE P'TIT BONHEUR - VACANCES SCOLAIRES.....	22
NETTOYAGES D'ETE.....	22



Le mot de la syndique

Chers habitants d'Autigny,

Avec le printemps, le temps des traditionnelles assemblées de présentation des comptes est arrivé. Ceux-ci vous seront présentés, de façon synthétisée, lors de la prochaine assemblée communale.

Avec la verdure revenue, les jardins joliment arrangés et les arbres fleuris, l'envie de sortir, de vivre dehors, est à nouveau présente. Les contacts entre citoyens et promeneurs reprennent à l'occasion d'un bonjour lancé par-dessus une barrière, de l'autre côté de la route, et nous échangeons quelques mots ou juste un sourire.

Un comportement que les habitants des communes campagnardes n'ont pas perdu et apprécie au plus haut point. Avec le déplacement des populations des villes en campagne, devrait-on oublier ces instants de partage ? Votre Conseil communal pense que non, bien au contraire ! Il a donc décidé d'associer à la clôture des comptes, la rupture des barrières qui existent trop souvent entre les citoyens de longue date, qu'ils soient originaires d'Autigny ou non, et les nouveaux arrivants dans notre Commune.

En effet, le terme d'intégration n'est pas réservé aux étrangers, aux migrants, mais aussi aux personnes qui décident de changer leur lieu de domicile, de résidence.

Et là aussi, pour que l'intégration réussisse, chacun doit y mettre du sien : ceux qui arrivent et ceux qui accueillent. C'est une démarche à double sens. Cela demande de la volonté et quelques démarches constructives. On ne peut demander à un village de 800 habitants les installations ou avantages d'une commune de plusieurs milliers ou dizaines de milliers de résidents. Le choix de son nouveau lieu de vie doit également tenir compte de ses propres envies. A contrario, si ce nouveau lieu se doit d'accueillir, il ne doit pas obligatoirement s'adapter aux exigences des nouveaux arrivants.

Mesdames et Messieurs les nouveaux habitants d'Autigny, nous ne souhaitons pas que notre commune devienne un simple dortoir. Nous avons la volonté d'apprendre à vous connaître, de faciliter votre adaptation lors des changements un peu perturbants, liés à un déménagement.

De nombreuses activités sont possibles à Autigny, grâce aux nombreuses sociétés locales, qu'elles soient sportives ou musicales. Bien sûr, il n'y a pas de cinéma, de théâtre ou autre infrastructure conséquente. Cependant, Autigny vous offre de la verdure, du calme depuis que l'église ne sonne plus chaque quart d'heure, surtout la nuit, et des contacts humains.

Dès aujourd'hui, nous nous réjouissons de vous voir présents lors des différentes manifestations et espérons que vous saurez faire bon accueil aux différentes traditions villageoises.

Bienvenue donc, à vous, nouveaux citoyens d'Autigny !

Dominique Haller Sobritz, syndique



L'assemblée communale du 29 mai 2018

L'assemblée communale est convoquée pour **le mardi 29 mai 2018 à 20h00**, à la petite salle de la halle polyvalente.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2017 (il ne sera pas lu, mais peut être consulté durant les heures d'ouverture de l'administration communale ou sur notre site internet, www.autigny.ch)
2. Comptes 2017
 - 2.1 Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements
 - 2.2 Rapport de l'Organe de révision
 - 2.3 Préavis de la Commission financière
 - 2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
3. Investissements complémentaires 2018
 - 3.1 Réfection de la route des Bourrières
4. Approbation du nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire « Fourmi'z » (à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture ou sur notre site internet, www.autigny.ch)
5. Divers

Au terme de l'assemblée, le Conseil communal accueillera les **nouveaux habitants** lors d'un **apéritif**.

Tous les citoyens présents à l'assemblée y sont conviés. Ce sera l'occasion de partager un moment convivial et de faire connaissance avec de nouvelles personnes.



Commentaires sur l'ordre du jour

Point 2 Comptes 2017

Les comptes 2017 clôturent avec un **bénéfice de Fr. 155'756.40**. Le détail des comptes 2017 peut être consulté sur le site internet de la commune. Ils peuvent également être mis à disposition sur papier, après demande préalable à l'administration communale.

Ci-après le récapitulatif.

COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



RECAPITULATIF DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Comptes Désignation	Comptes 2016		Budget 2017		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	38'032.35	132'401.70	35'0930.00	121'777.00	362'321.65	139'853.75
1 ORDRE PUBLIC	76'113.00	21'459.20	68'823.00	19'985.00	79'394.60	28'066.25
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	98'5941.45	180'677.55	1'112'736.00	219'014.00	1'083'599.75	222'282.90
3 CULTURE ET LOISIRS	136'470.95	49'842.55	179'033.00	28'600.00	120'042.65	36'452.75
4 SANTE	259'911.65	11'862.05	277'378.00	8'000.00	259'776.95	2'433.40
5 AFFAIRES SOCIALES	399'694.90	1'346.10	409'300.00	950.00	394'866.20	18'601.60
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	169'283.85	159.20	179'812.00		171'771.55	
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	424'328.75	413'714.85	369'535.00	356'950.00	390'569.85	379'639.80
8 ECONOMIE	58'080.10	6'658.20	138'29.00	400.00	10'360.00	22'774.80
9 FINANCES ET IMPOTS	513'113.96	2'588'118.95	317'598.00	2'523'823.00	323'428.50	2'501'782.85
TOTALISATION	3'402'970.96	3'404'240.35	3278'969.00	3'279'499.00	3'196'131.70	3'351'888.10
Résultat	1'269.39		530.00		155'756.40	



RECAPITULATIF DES COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2017

Comptes	Désignation	Comptes 2016		Budget 2017		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION			47'500.00		58'079.45	
1	ORDRE PUBLIC	5'887.80	47'770.60	191'260.00	166'960.00	12'027.10	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	14'360.00	68'597.30				
3	CULTURE ET LOISIRS						
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATION	37'941.65					
7	PROTECTION-AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	53'617.55	55'145.00	105'500.00		63'555.55	23'630.10
9	FINANCES ET IMPOTS	17'1512.90	241'247.00			23'830.10	133'662.10
	TOTALISATION	412'759.90	412'759.90	344'260.00	166'960.00	157'492.20	157'492.20
	Résultat				177'300.00		



Point 3 Investissements complémentaires 2018

3.1 Réfection de la route des Bourrières

Un crédit a été accepté lors de l'assemblée communale de décembre 2017 pour la réfection de la route des Gondrans. Après appel d'offres, il a été constaté que le coût des travaux de génie civil a considérablement baissé. Il a donc été possible d'adjuger ce chantier à des prix nettement inférieurs à ceux budgetés.

Aussi, le Conseil communal souhaite, comme il l'a été proposé par un citoyen, profiter du chantier pour procéder à la réfection de la route des Bourrières.

Dans ce cadre-là, une offre complémentaire a été sollicitée. Les travaux sont devisés à Fr. 11'500.-.

Le financement sera assuré par un emprunt, calculé avec un taux d'intérêt de référence de 4 % par an. L'amortissement annuel sera, quant à lui, de 7 %.

Point 4 Approbation du nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire « Fourmi'z »

L'accueil extrascolaire « Fourmi'z » a ouvert ses portes en août 2012 à Autigny dans l'ancienne école. Une autorisation d'accueillir 12 enfants par unité nous a permis d'engager deux personnes sur la semaine.

En 2016, à l'étroit dans ses locaux, l'accueil a déménagé dans un appartement à proximité de l'école. La capacité d'accueil a ainsi pu être augmentée. Le Service de l'enfance et de la jeunesse a délivré une autorisation pour 18 places pour les unités du matin et de l'après-midi et pour 36 places à midi.

Actuellement, trois personnes fixes et une auxiliaire sont en activité. Ces changements ont malheureusement un impact sur le coût d'exploitation de l'accueil. Aussi, une adaptation des tarifs est devenue nécessaire.

De plus, les subventions fédérales pour incitation à l'ouverture de structures d'accueil sont terminées.

Par conséquent, notre règlement doit être adapté. Le tarif horaire est modifié par un tarif journalier maximal, comme pratiqué par les crèches.

Profitant de ce changement de réglementation, d'autres articles ont été rajoutés ou modifiés, comme, par exemple, la possibilité d'ouvrir pendant les vacances scolaires ou celle de demander une avance aux parents pour le placement de leurs enfants.

Afin de pouvoir appliquer un tarif couvrant au mieux les frais de l'accueil, nous vous demandons d'accepter ces modifications.



Les principaux travaux du Conseil communal

Depuis la dernière édition, le Conseil communal a, entre autres, ...

décidé

- ❖ d'engager Mme Magali Raboud en qualité de collaboratrice technique pour, essentiellement, la gestion des dossiers de permis de construire. Elle débutera son activité au 1^{er} juin 2018.
- ❖ en collaboration avec l'Exécutif de Chénens, d'engager M. Jean Di Domenico comme conducteur de bus scolaire dès l'année scolaire 2018/2019.
- ❖ de mettre au concours le poste de secrétaire communal/e à 70-80 %.

pris acte

- ❖ de la démission d'ici la fin de l'année de Mme Geneviève Studer du poste de secrétaire communale ; celle-ci souhaite poursuivre une formation supérieure dans le domaine administratif.
- ❖ de la démission de Mme Katharina Nicolet, conductrice de bus scolaire, qui souhaite profiter d'une retraite bien méritée. Merci à Mme Nicolet pour son travail et son investissement !

Les projets en cours

Réfection de la route des Gondrans et de la route des Bourrières

Après mise en soumission des travaux, le mandat a été attribué à l'entreprise JPF Construction SA.

Les travaux, qui concernent l'ensemble du tracé de la route, soit à partir de l'embranchement de la ruelle du Château jusqu'au Pont des Glières, vont débuter dans le courant du mois de septembre 2018.

Le Conseil communal vous remercie par avance de votre compréhension pour les désagréments qui seront inévitablement causés par cette réfection. Un tout-ménage vous parviendra en temps voulu. M. Maïc Werner, Conseiller communal responsable des routes, se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Assainissement de la butte de tir

L'étude est désormais terminée et la mise en soumission des travaux aura lieu prochainement, de même que la mise à l'enquête publique.

Le Conseil communal espère pouvoir réaliser l'assainissement en automne 2018. Si tel ne devait pas être le cas, ceux-ci seront repoussés au printemps 2019.



Informations générales

Comment voter ? - rappel de la procédure en matière de vote anticipé

Dès réception du matériel de vote, toute personne peut exercer son droit de vote de manière anticipée, par correspondance ou par dépôt.

Il faut procéder ainsi :

1. Remplir le bulletin de vote
2. Glisser le bulletin de vote dûment rempli dans l'enveloppe de vote
3. Encarter l'enveloppe de vote dans le certificat de capacité civique
4. **Signer** le certificat de capacité civique, **sous peine de nullité de son vote**
5. Glisser le tout dans l'enveloppe-réponse **en vérifiant que la signature apparaisse dans la fenêtre**

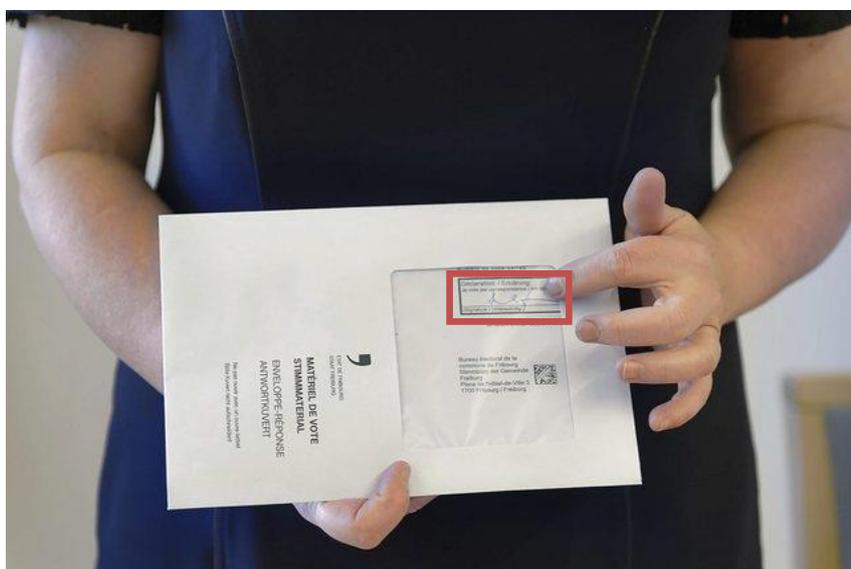


L'enveloppe-réponse, doit être :

- ❖ soit postée de manière à parvenir au bureau électoral avant la clôture du scrutin. Les frais de port sont à la charge de la personne votant. Les enveloppes non ou insuffisamment affranchies sont refusées ;
- ❖ soit déposée auprès du secrétariat communal ou à l'endroit fixé par le conseil communal, au plus tard jusqu'au dimanche, **une heure avant l'ouverture du local de vote.**

Si vous avez encore un doute, visualisez la vidéo sur le lien suivant :

http://www.fr.ch/cha/fr/pub/droits_politiques/vote/vote_anticipe.htm





Comportement des chiens et de leurs propriétaires - rappel des règles à respecter

Vous êtes l'heureux propriétaire d'un animal de compagnie et nous en sommes ravis !

Même si la cohabitation générale se passe de manière satisfaisante et que la plupart des propriétaires respectent les règles, nous constatons certains débordements et nous nous permettons de vous rappeler un certain nombre de points.



Nuisances

La Commune, la Préfecture et la Police cantonale enregistrent, à de fréquentes reprises, des plaintes au sujet de chiens errant, sans surveillance, sur des routes, chemins publics et dans les forêts. Souvent, des adultes et enfants sont importunés par ces animaux qui les effraient. D'autre part, certaines bêtes incommodent le voisinage par leurs aboiements diurnes et nocturnes.

Afin d'éviter ces désagréments, nous jugeons utile de vous rappeler que ces infractions peuvent conduire à des sanctions pénales et qu'il est du devoir de la commune de réagir en cas de signalement de comportement agressif d'un animal.

Salubrité publique

Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui. La commune met à votre disposition des sacs et poubelles afin que les souillures puissent être évacuées dans des installations appropriées.

Nous relevons également que les déjections canines peuvent provoquer des pertes importantes et graves pour les agriculteurs (fouillage ou avortement de bovins). Merci de respecter leur travail !

Le règlement communal autorise le Conseil communal à prendre, à l'encontre du détenteur, des sanctions pénales, en cas de non-respect.

Chiens errants, trouvés ou non tenus en laisse

Enfin, nous vous rappelons que du 1^{er} avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt.

Des contrôles seront effectués et les contrevenants seront amendés (de Fr. 20.- à Fr. 1'000.- selon la gravité du cas).

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.



Information sur les déchets

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats :

- j'en profite pour *ramener au(x) magasin(s)*, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc. ;
- je choisis les objets et denrées *en fonction de leur bilan écologique* (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, ...) ;
- autant que possible, *je laisse sur place les emballages* de mes achats.

DÉCHETTERIE

Déchets récoltés : papier, carton, verre, PET, huiles usagées, piles, néons, capsules Nespresso, sagex, appareils électriques et électroniques, peinture et solvants (max 10 kg), ...

Horaires d'ouverture :

Mardi de 17h00 à 18h30

Samedi de 9h30 à 12h00

DÉPÔT DE BRANCHES

Uniquement les branches, *pas de bois de démolition, ni d'éléments étrangers, à l'adresse suivante :*

M. Christophe Cudré-Mauroux

Ch. des Esserts 9

Horaires d'ouverture :

du lundi au samedi : 08h00-19h00

*Dimanche et jours fériés : **dépôt non autorisé***

DÉPÔT DE GAZON

Gazon - herbe - déchets de jardin - feuilles – fleurs- déchets compostable sans contenants, à l'adresse suivante :

M. Christophe Cudré-Mauroux

Ch. des Esserts 9

Horaires d'ouverture :

du lundi au samedi : 08h00-19h00

*Dimanche et jours fériés : **dépôt non autorisé***

Benne à DÉCHETS INERTES

À votre disposition *pour de petites quantités* à la déchetterie.



RECOLTE DES OBJETS ENCOMBRANTS ET DE LA FERRAILLE

Nous vous rappelons les prochaines dates de récolte au Ch. des Esserts 9 :

samedi 26 mai 2018 de 9h00 à 12h00
samedi 22 septembre 2018 de 9h00 à 12h00

Cette dénomination comprend tous les objets provenant exclusivement d'un usage domestique, suffisamment volumineux pour ne pas être contenu dans un sac de 110 litres.

Il s'agit de :

- ❖ mobilier d'ameublement : tables, chaises, sommiers, lits, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, commodes, salons de jardin, parasols...
- ❖ appareils sanitaires : radiateurs, chaudières démontées, cumulus, ballons d'eau chaude, chauffe-eau, lavabos, baignoires, bacs à douche, bidets, ...
- ❖ objets divers : vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de cuisine, articles de sport...

Ne sont pas compris dans la dénomination d'objets encombrants :

- ❖ les ordures ménagères ;
- ❖ les déchets d'équipement électrique et électronique ;
- ❖ les déchets provenant de travaux publics et particuliers : déblais, gravats, décombres, plâtres et tous déchets provenant de la démolition en BTP (cadres de fenêtres, portes,...) ;
- ❖ les déchets industriels, commerçants, agricoles et artisanaux dont le volume déposé serait supérieur à celui fixé ci-dessous (au-delà de ce volume, chaque établissement devra faire appel à un prestataire privé pour le ramassage de ses déchets) ;
- ❖ les déchets spécifiques tels que : pneumatiques, batteries automobiles, bidons d'huiles, peintures, solvants et produits chimiques, carcasses et pièces de véhicules ;
- ❖ les déchets verts : tailles, feuilles, tontes...

Les caractéristiques maximales des objets sont les suivantes :

- ❖ longueur maximale : 2 m
- ❖ volume maximal par objet : 1,5 m³
- ❖ poids maximal : 100 kg

La déchetterie est également ouverte de 9h00 à 12h00 durant ces matinées.



Utilisation de drones et modèles réduits

Les drones sont assimilés sur le plan juridique aux modèles réduits volants. De façon générale, aucune autorisation n'est nécessaire pour les modèles dont le poids est égal ou inférieur à 30 kg. Le «pilote» doit cependant maintenir un contact visuel permanent avec le drone. Il n'est pas non plus permis de faire circuler un tel engin au-dessus d'un rassemblement de personnes.

Toutefois, l'exploitation des modèles réduits d'aéronefs et de drones **est interdite à une distance de moins de 5 km des pistes d'un aérodrome civil ou militaire**. Or, **notre commune est précisément située dans une zone d'interdiction**.

Des exceptions peuvent être accordées moyennant demande au chef de l'aérodrome d'Ecuvillens.

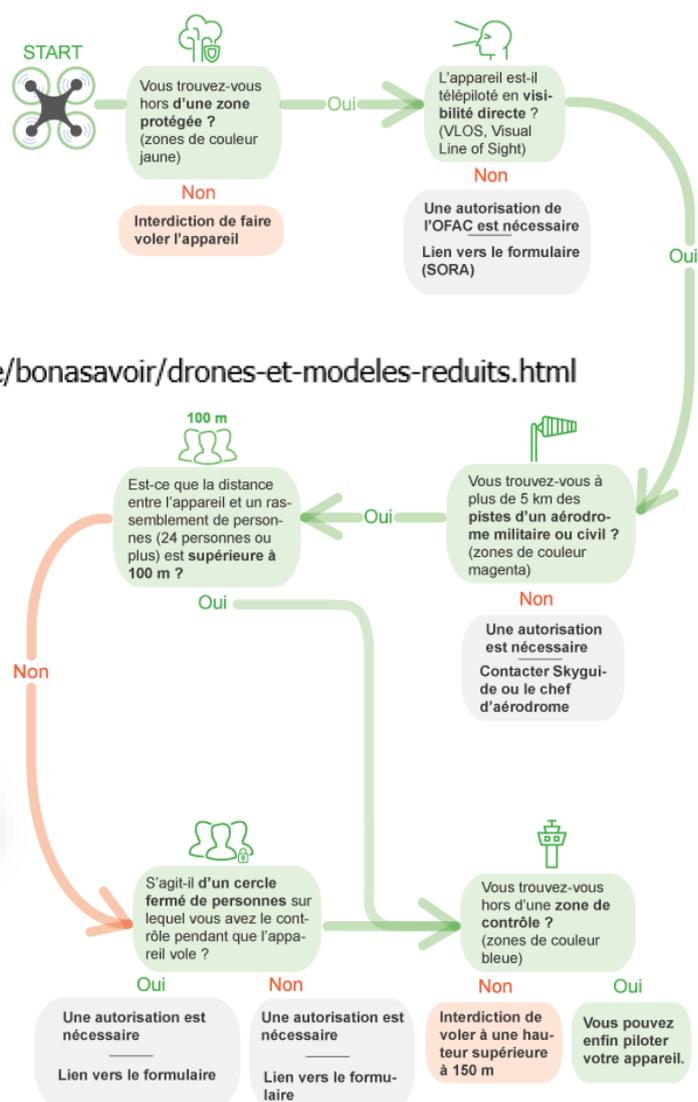
Par conséquent, sauf autorisation expresse, **l'utilisation de drones et de modèles réduits est interdite sur le territoire de la Commune.**

Si vous souhaitez utiliser votre drone ou modèle réduit **ailleurs**, ci-contre le schéma des bonnes questions à se poser :

Vous pouvez trouver l'ensemble des informations à ce sujet sur le **site de l'Office fédéral de l'aviation civile**

<https://www.bazl.admin.ch/bazl/fr/home/bonasavoir/drones-et-modeles-reduits.html>

Nous vous remercions de votre compréhension.





Mondial 2018 – Organisation de manifestations temporaires



**FIFA WORLD CUP
RUSSIA 2018**

Dans la perspective du Mondial 2018, qui se déroulera du jeudi 14 juin 2018 au dimanche 15 juillet 2018 en Russie, la Conférence des Préfets a établi des directives unifiées pour l'organisation dans le canton de Fribourg de manifestations, projections publiques et autres événements en lien avec la Coupe du Monde de la FIFA 2018.

Toutes les manifestations temporaires dans le cadre du Mondial 2018, avec **vente de mets et de boissons** sont soumises à autorisation. Celle-ci est délivrée par le Préfet sous la forme d'une **patente K**, conformément à l'art. 24 de la loi du 24 septembre 1991 sur les établissements publics (LEPU).

Ne sont pas soumis à la patente K, les exploitations telles que restaurants et hôtels, qui sont déjà au bénéfice d'une patente et restent dans le cadre de celle-ci. La question des droits de projection est réservée, ainsi que les procédures relatives aux autres autorisations nécessaires pour l'organisation de la manifestation (p. ex. utilisation du domaine public communal ou cantonal).

Pour de plus amples informations, la directive est disponible sur le site de la Préfecture de la Sarine, à l'adresse suivante :

www.fr.ch/pref/fr/pub/psa/coupe-du-monde_2018.htm

Nouvelles cartes nationales 1 :25 000 pour la région de Berne-Fribourg

Les premières feuilles de la nouvelle carte nationale de la Suisse à l'échelle 1 :25 000 sont disponibles depuis début 2018 pour la région de Berne-Fribourg.

Les nouvelles cartes amènent des améliorations pour leur utilisation numérique. Le graphisme a aussi été adapté. Vous retrouvez toutes les informations utiles sur : www.swisstopo.ch/ncn

Autre site intéressant pour la consultation de cartes : map.swisstopo.admin.ch.



Comment se déplacer durant l'interruption Lausanne-Puidoux-Chexbres ?

Durant l'été 2018, des travaux de réfection seront menés sur la ligne ferroviaire entre Lausanne et Puidoux-Chexbres. Ils sont nécessaires pour assurer sécurité et ponctualité aux voyageurs.

Afin de réduire la durée totale de ces travaux et l'impact sur les voyageurs, la circulation sera totalement interrompue sur cette ligne durant les vacances scolaires, du samedi 7 juillet au dimanche 26 août 2018. Durant cette période, une alternative de transport sera proposée à tous nos clients. Cette mesure permet de limiter à sept semaines la durée de ce chantier, contre huit mois en maintenant l'exploitation. Elle permet également de diminuer les nuisances pour les riverains en réduisant la durée des chantiers de nuit, et d'augmenter la sécurité et l'efficacité des travaux.

Ainsi, les clients de Fribourg à destination de Lausanne/Genève et inversement utiliseront des navettes ferroviaires via Vevey où des correspondances pour le Valais seront proposées.

Les clients de Berne et au-delà à destination de l'arc lémanique emprunteront la ligne du Pied-du-Jura via Neuchâtel ou Bienne.

Les trains du trafic régional seront remplacés par un service de bus sur le tronçon Lausanne – Palézieux (S4, S5, S9) ainsi qu'entre Puidoux-Chexbres et Vevey (S7).

D'une manière générale, il faudra compter avec un allongement du temps de parcours d'environ 25 minutes. Chaque relation peut être étudiée séparément dès aujourd'hui en consultant l'horaire en ligne sur www.cff.ch. Une page spéciale www.cff.ch/puidoux regroupant toutes les informations sur cette interruption est également à votre disposition.

Par ailleurs, une interruption de trafic est programmée par les CFF et les TPF cet été entre Fribourg et Grolley/Morat, du 7 au 27 juillet 2018, pour des travaux d'entretien. Un concept de transport de substitution par bus est mis en place. L'horaire spécial est également disponible sur notre site internet www.cff.ch.





Projet de la Résidence St-Martin, Cottens

Le projet de la résidence St-Martin, qui consiste à la construction d'un foyer de jour, d'un cabinet médical et de physiothérapie, d'appartements protégés et d'une piscine à côté du home médicalisé de Cottens sera prochainement en cours de construction.

Le permis de construire, qui avait été déposé en mars 2017, a été octroyé fin janvier 2018 et la fondation est actuellement en phase de préparation à l'exécution du chantier. Le début de ce dernier est programmé en août 2018 et la fin est agendée au début de l'exercice 2020.

En ce qui concerne la piscine, les communes membres de la fondation vont être approchées pour fixer les plages horaires réservées aux écoles. Les jours et heures d'ouverture à l'intention du public seront étudiés ensuite selon les plages horaires disponibles.





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FRIEBURG

La forêt après les tempêtes de janvier

Le travail des équipes forestières est parfois critiqué !

Le spleen du forestier-bûcheron

Janvier fut un mois agité, Eole nous ayant gratifié d'une intensité particulièrement généreuse cette année en plaine comme en montagne. Arbres cassés et renversés, chemins barrés, infrastructures abîmées font partie du lot de ces intempéries. Les équipes forestières ont parfois subi la foudre de promeneurs frustrés ou mécontents. L'image de la forêt avait changé. La balade habituelle n'était plus praticable. Pour ne pas arranger les choses, la météo bien arrosée de ce début d'année a rendu les conditions de débardage délicates. La circulation d'engins forestiers sur des pistes détrempées laisse de profondes cicatrices et provoque l'incompréhension du visiteur. Pourtant, tout a été mis en œuvre afin de rétablir au plus vite les situations urgentes et assurer l'ouverture des pistes et chemins, ceci parfois dans des situations compliquées voire carrément dangereuses. Les équipes manifestent parfois un certain découragement et dépit face au peu de reconnaissance pour le travail réalisé et les critiques essuyées.

En forêt, la détente d'abord

Ces réactions nous amènent à penser que le rôle d'accueil de la forêt a pris une ampleur considérable si ce n'est démesurée ces dernières années. La pratique de certaines disciplines a littéralement explosé. Ceci n'est pas sans conséquence quant à l'exploitation et l'entretien de nos forêts. Une attention toute particulière doit désormais être vouée à la dimension sociale que remplit ce milieu naturel. La production de bois en plaine arrive au second voire au 3^{ème} rang des préoccupations de notre société. Pourtant, rappelons-le, la mise en valeur de ce matériau permet d'exploiter une matière première indigène, écologique, au bilan CO₂ neutre. Ce n'est pas moins l'équivalent de 5 millions de litres de mazout qui sont produits en bois-énergie chaque année dans les districts de la Sarine et du Haut-Lac.



Propriétaires mal récompensés

Les arbres renversés sont souvent dispersés aux quatre coins de la forêt. La mise en place de nombreux petits chantiers a pour conséquence un fort renchérissement de l'exploitation des bois. C'est pourquoi et dans certains cas, ces arbres sont abandonnés à la nature qui en fait le meilleur des usages. En effet, ces laissés-pour-compte contribueront à améliorer la biodiversité du milieu. En revanche, les propriétaires ne sont pas indemnisés pour ces coûts supplémentaires provoqués par la multitude de modestes chantiers ; ils doivent en plus faire face à un prix de vente souvent inférieur puisque certains bois sont cassés ou fendus.



Interventions délicates et dangereuses dans un tel « mikado »

Un juste équilibre

Une forêt bucolique, des sous-bois tapissés de mousses vertes ou encore l'impression du « propre en ordre » souvent recherchés ne sont pas toujours possibles. La nature dispose sans autre forme de considération, crée et anéantit à son bon vouloir. Les desiderata de l'homme lui sont totalement étrangers. Nous devons l'accepter avec humilité. Les exploitations pratiquées ont pour but de maintenir durablement les fonctions de la forêt ; l'accueil en est un aspect mais il ne faut pas oublier la production de bois, la protection contre les dangers naturels et la biodiversité. La forêt ne peut pas toujours revêtir son plus bel appareil. Il faut savoir l'accepter.

Nous vous souhaitons néanmoins de très belles promenades forestières !

Hauterive, février 2018

F. Schneider, chef du 1^{er} arrondissement forestier



La vie de la commune

Fermeture et vacances de l'administration communale

Nous vous remercions de prendre note que l'administration communale sera fermée :

le vendredi **1^{er} juin 2018** Pont de la Fête-Dieu,

ainsi que pour les vacances estivales du

jeudi 19 juillet au vendredi 10 août 2018 inclus

En cas d'urgence ou afin de consulter les dossiers de permis de construire à l'enquête, vous avez la possibilité de laisser un message sur le répondeur au 026/477.16.25 ou de nous adresser un courriel à commune@autigny.ch. Nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous.

Pour des relations de voisinages paisibles...

Cris d'enfants, tondeuse, aboiement et percussions, : qui n'a jamais été agacé par le bruit des voisins ?

Les conditions essentielles pour un voisinage paisible ne sont écrites dans aucun code ou règlement : tolérance et bienveillance donc.

Certes, il est de votre droit d'alerter la police en cas d'atteintes à votre tranquillité. En règle générale, vous ne devriez le faire qu'en cas de nuisance répétée. Souvent, un dialogue amical avec le voisin permet d'écarter des malentendus et de trouver des compromis.

Aussi, demandez-vous, par exemple, avant de faire vrombir votre tondeuse, si ce n'est pas l'heure du repas sur la terrasse ou si les enfants des voisins ne sont pas déjà couchés...



Limitation de la circulation en forêt



Le Conseil communal vous informe que prochainement la signalisation dans le secteur « Grands Champs » sera modifiée.

Ces modifications auront essentiellement pour conséquence d'interdire l'accès de la forêt aux véhicules. Les exploitations agricoles et forestières restent, bien entendu, autorisées.

L'aménagement d'un parking d'une capacité de 5 voitures sera réalisé en lisière de forêt.

Cette décision du Service des ponts et chaussées fera prochainement l'objet d'une publication dans la Feuille officielle.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à la nouvelle signalisation, dès que celle-ci sera effective.

Informations aux tireurs astreints aux tirs obligatoires

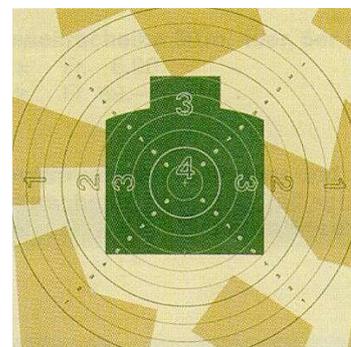
Suite à l'incendie du stand de tir au printemps 2017, le Conseil communal a dû trouver une solution pour l'accueil de ses tireurs.

En effet, selon la loi sur l'Armée et l'Ordonnance sur les tirs hors du service, chaque commune doit posséder ou faire l'acquisition d'une ligne de tir. Les communes qui ne possèdent pas d'installations de tir doivent s'associer à une autre commune. Afin de satisfaire à ces exigences légales, le Conseil communal a passé, en 2017, une convention avec la Commune de Gubloux.

Le tir obligatoire devant être accompli auprès d'une société de tir reconnue, la société de tir d'Autigny-Chénens accueillera les tireurs d'Autigny

au stand de **Vuisternens-en-Ogoz** aux dates suivantes :

24 mai 2018 **de 18.00 à 20.00 heures**
23 août 2018 **de 18.00 à 20.00 heures**



Chaque tireur astreint devra se rendre sur place avec ses livrets de service et de tirs.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à l'affiche, consultable au pilier public, ou sur le site du Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) : www.fr.ch/sppam/fr/pub/tir_obligatoires.htm.



Félicitations à Mme Joëlle Nicolet Piccand !

Toutes nos félicitations à Mme **Joëlle Nicolet Piccand**, qui a reçu le 29 novembre 2017 l'attestation du suivi de la formation de base à l'intervention dans le cadre de l'accueil extrascolaire.

Pendant près de deux années, elle a consacré notamment ses mercredis après-midi pour suivre cette formation, mise en place par la Haute Ecole fribourgeoise de travail social, en collaboration avec la Fédération fribourgeoise des accueils extrascolaires (FFAES).

Cette formation de base, faite en cours d'emploi, est nécessaire pour valider et conforter le travail effectué quotidiennement par les intervenants/es qui accueillent les enfants de l'AES.



Nos jubilaires

Le 25 janvier 2018, Mme **Alice Macherel** a passé le cap des 90 ans.

C'est au Home de Cottens, entourée de sa famille et des résidents, qu'une petite fête a été organisée.



COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



Le 21 février 2018, c'était pour Mme **Marie-Rose Sapin** qu'une fête était organisée à la Résidence St Martin de Cottens pour son nonantième anniversaire.

Après les quelques chants traditionnels du mercredi après-midi, organisés par l'équipe d'animation des lieux, chacun a pu trinquer à sa santé.



C'était l'occasion, pour le conseil communal, de leur remettre, à toutes deux, une petite attention et de leur transmettre les meilleurs vœux des autorités communales.

Fête nationale 2018



La Fête nationale 2018 aura lieu, selon le tournus habituel,

**le mardi 31 juillet 2018
dès 19.30 heures à Autigny.**

Le programme détaillé de la soirée vous parviendra, en temps voulu, par tous-ménages.



Journée «Coup de balai»

L'après-midi du 23 mars, à l'occasion de la journée « Coup de balai », les élèves des classes 1H à 4H de l'école d'Autigny se sont dispersés dans le village.

Sous un soleil radieux, les enfants, bien motivés, ont ramassé de nombreux déchets sur les abords de nos routes communales. Tous étaient convaincus que de tels déchets n'avaient rien à faire dans les champs et sur les trottoirs. A nous, adultes, de leur montrer l'exemple !

Pour clore cet après-midi, les enfants ont reçu un petit goûter bien mérité. Un grand merci à tous les enfants pour leurs efforts.



Les nouveaux habitants

Nous publions ici, avec leur autorisation, les noms des nouveaux habitants :

- M. Kevin Charles
- M. Frédy Prior

Nous leur souhaitons la bienvenue à Autigny et nous réjouissons de faire plus amplement connaissance.



Les petites annonces

AES, inscription pour la rentrée 2018-2019

Les inscriptions à l'AES pour la rentrée scolaire 2018-2019 sont ouvertes jusqu'au **30 juin 2018**.



Ensuite, celles-ci seront acceptées selon les disponibilités d'accueil.

Nous vous rappelons que l'inscription de votre/vos enfants à l'AES, doit être effectuée ou renouvelée pour chaque année scolaire. Les **formulaires d'inscription** sont à disposition sur le site internet de la commune.

Les plages horaires seront ouvertes en fonction des demandes.

Ouverture de l'accueil extrascolaire le P'tit Bonheur - vacances scolaires

L'accueil extra-scolaire le P'tit Bonheur Neyruz est dorénavant ouvert pendant les vacances scolaires.

Le comité de l'Association du P'tit Bonheur a décidé de proposer cette offre aux communes des alentours.

Le formulaire d'inscription peut être téléchargé sur notre site internet dans la rubrique «Accueil extrascolaire» ou être obtenu auprès de l'administration communale.

Nettoyages d'été

Pour aider les concierges aux grands nettoyages de la halle et de l'école, le Conseil communal recherche des jeunes personnes, **dès 14 ans révolus**, désirant gagner quelques sous durant leurs vacances et prêtes à fournir un travail de qualité.

Les travaux se dérouleront du **16 au 20 juillet**.

Les intéressés sont priés de contacter l'administration communale, jusqu'au **31 mai 2018**, au 026/477.16.25, ou par courriel, à l'adresse commune@autigny.ch.





La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?

mardi - jeudi - vendredi 15h - 18h
mercredi 15h - 19h30
samedi 9h - 12h
vacances scolaires : mercredi et samedi
uniquement

Quoi ?

- plus de 20'000 documents
- 8 documents pour un prêt d'un mois
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
 - Apprenti - étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année

Rendez-vous mensuels (sauf vacances scolaires)



Pour les tout-petits de 0 à 4 ans
avec leurs parents ou grands-parents

Chaque 3^{ème} mercredi du mois
de 10h à 11h



Chaque 1^{er} mercredi du mois de 14h à
15h

Pour tous les enfants dès 4 ans
ou pour les plus petits accompagnés d'un
adulte



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



Centre de dépistage du cancer du sein

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Prévention et promotion de la santé

- Tabagisme : Aide à l'arrêt et campagnes de prévention
- Alimentation et activité physique
- Santé en entreprise
- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité

026 426 02 66 – info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch



Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



Coaching stop-tabac en 4 séances

Cours stop-tabac en groupe en 4 séances

- 1. Faire le point**
 - Analyser ses habitudes de consommation
 - Différencier les avantages et les inconvénients du changement
 - Planifier l'arrêt
- 2. Préparation**
 - Identifier ses ressources, forces, obstacles
 - Développer des alternatives
 - Définir un programme personnalisé
- 3. Action**
 - Arrêter
 - Appliquer les stratégies pour maintenir la décision
- 4. Consolidation**
 - Renforcer les acquis
 - Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes
 - Évaluer le changement

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

Tarifs

- Coaching individuel CHF 300.-
- Cours de groupe CHF 350.-
- Entretien d'orientation CHF 50.-

Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Centre de prévention du tabagisme
Fachstelle Tabakprävention
Route St-Nicolas-de-Flüe 2, Case postale
1701 Fribourg · Freiburg
T 026 425 54 10 · F 026 426 02 88
info@cipretfribourg.ch

www.cipretfribourg.ch



Puériculture et conseils aux parents

Ateliers-échanges petite enfance

2018

Gratuit | Sans inscription | Enfants bienvenus



Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Lieux et dates

	Centre de puériculture de la Sarine-Campagne Avry-Bourg 2 1754 Avry	Centre de puériculture de la Broye Rue St-Laurent 5 1470 Estavayer
Thèmes 2018 Joie, frustration, peur & colère Comment accompagner mon enfant dans ses différentes émotions. En collaboration avec Education familiale Pour parents et enfants de 1 à 4 ans	Lundi 26 février 2018 De 9h30 à 11h00	Mardi 30 janvier 2018 De 9h30 à 11h00
Bouger pour grandir ! Vous souhaitez accompagner votre enfant dans son développement moteur et l'encourager à se tourner, à aller à quatre pattes, à ramper, à marcher par lui-même ? En collaboration avec une psychomotricienne de www.bame-fr.ch Pour parents et enfants de 0 à 18 mois	Lundi 14 mai 2018 De 9h30 à 11h00	Jeudi 29 mars 2018 De 9h30 à 11h00
Initiation au massage de bébé Le massage a énormément de bienfaits sur le bébé et favorise la création d'un fort lien d'attachement entre le parent et celui-ci. Atelier animé par une instructrice en massage bébé Pour parents et bébés de 0 à 1 an	Mardi 26 juin 2018 De 9h30 à 11h00	Vendredi 27 avril 2018 De 9h30 à 11h00
Lecture d'étiquettes et sucres cachés Quelles informations trouver sur une étiquette ? Comment orienter mon choix sur les produits à donner à mon enfant ? Comment juger la qualité d'un produit spécial enfant à la lecture de son étiquette ? En collaboration avec une diététicienne de www.bame-fr.ch Pour parents et enfants de 0 à 4 ans	Mercredi 14 mars 2018 De 9h30 à 11h00	Jeudi 24 mai 2018 De 9h30 à 11h00
En attendant bébé... Vous vous questionnez sur le matériel dont vous aurez réellement besoin pour votre enfant ? Vous aimeriez savoir quels seront les premiers soins à lui prodiguer ? Vous vous intéressez aux adresses utiles lorsque vous serez parents ? Pour tous les futurs parents	Mardi 24 avril 2018 De 19h00 à 20h30	Lundi 11 juin 2018 De 19h00 à 20h30
Viens jouer avec papa ou maman ! Découverte des jouets et jeux de société pour votre famille. En collaboration avec les ludothèques de Neyruz et Font Pour parents et enfants de 1 à 4 ans	Jeudi 18 janvier 2018 De 9h30 à 11h00	Mardi 13 février 2018 De 9h30 à 11h00

Nos ateliers-échanges sont un lieu de rencontre entre parents et sont animés par des professionnelles de la santé.

puericulture@croix-rouge-fr.ch
026 347 38 83